

*Extrait du registre des arrêtés municipaux***ARRÊTÉ**
-----**N° SG 2026-653**

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-19,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 24 mars 2026 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,
VU la demande formulée par l'entreprise SPIE Citynetworks sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation **14 rue de Bellefontaine** à l'occasion de travaux de raccordement définitif collectif,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu **le 28 juillet 2026**,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation et la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation et le stationnement de tous les véhicules ou engins à deux roues **seront interdits le 28 juillet 2026** :

- Rue de Bellefontaine sur la partie comprise entre la rue Saint Georges et le boulevard Montgomery, au droit des travaux.
- Sur les emplacements de stationnement situés face au n° 14.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SPIE Citynetworks.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4– Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-deux juillet deux mil vingt-six.

Pour le Maire et par délégation

David GUEZENNEC

Pôle Patrimoine - Centre technique municipal - 112, rue Saint-Loup - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 51 26 60

Responsable du Centre Technique Municipal

